APPLICATION DES PRINCIPES DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge canadienne vient de nous communiquer son rapport 1957, présenté par son Commissaire national, le Dr W.S. Stanbury, à la réunion annuelle du Conseil central de cette Société, en mai 1958.

Nous sommes heureux d'être en possession de ce très intéressant document car nous devons signaler combien originale est la forme adoptée par son auteur dont le dessein est de mettre en évidence la valeur pratique des principes de la Croix-Rouge appliqués aux diverses activités d'une Société nationale.

Le titre de ce rapport *Notre Héritage* indique que seront évoquées les sources qui alimentent l'action de la Croix-Rouge. En effet, dans son avant-propos déjà, le Dr Stanbury rappelle que l'année 1959 sera marquée « par le centenaire de ce jour mémorable où notre fondateur, Henri Dunant, conçut l'idée de la Croix-Rouge »; ensuite, après avoir rendu hommage au président honoraire du CICR, M. Max Huber, et au directeur des Affaires générales de la même institution, M. Jean S. Pictet, l'auteur présente les activités de la Croix-Rouge canadienne dans leur étroite corrélation avec les principes qui les inspirent, principes que M. Pictet a exposés et analysés, comme on le sait, dans son ouvrage intitulé *Les Principes de la Croix-Rouge* et auquel le Dr Stanbury se réfère tout au long de ce rapport.

Chaque action de la Croix-Rouge canadienne présentée par l'auteur a pour titre un des dix principes organiques cités

dans l'ouvrage sus-mentionné et auquel elle se rapporte; et chaque fois également est publiée, en exergue, une citation appropriée, tirée du même ouvrage.

Ainsi, l'action en faveur des Anciens Combattants, très importante car elle s'exerce non seulement en faveur des ex-militaires, blessés ou malades, mais encore de leurs parents les plus proches, sera évoquée tout naturellement sous le titre : *Auxiliarité* suivi de la citation « La Croix-Rouge apporte son concours aux pouvoirs publics ». Sous le même titre, nous trouvons encore les secours d'urgence, qui comprennent entre autres cette magnifique œuvre des « avant-postes hospitaliers » que la *Revue internationale* a signalée plusieurs fois au cours des dernières années. Indiquons, à ce propos, que l'événement le plus important dans ce domaine, en 1957, fut l'ouverture du premier hôpital de la Croix-Rouge à Terre-Neuve. Enfin, un service qui prend une extension toujours plus importante, celui de la transfusion sanguine, a sa place sous la même devise, la Croix-Rouge canadienne apportant son aide en fournissant notamment le sang recueilli par elle aux hôpitaux et cliniques.

Le principe *Prévoyance* suivi de la citation « La Croix-Rouge doit en tout temps être prête à faire face aux tâches qui peuvent lui incomber » est appliqué par cette Société grâce à une préparation très soignée de nombreux moniteurs et secouristes affectés aux secours sur terre et sur eau; signalons encore le service de prêt de matériel pour malades à domicile, qui comprend 28 centres et permet de soigner chez eux de nombreux vieillards et infirmes qui, sans cette assistance, devraient être transportés dans les hôpitaux.

Toutes les activités de cette Société sont présentées dans ce rapport selon la même méthode. Le CICR est doublement heureux de constater que cette Société dynamique sait donner aux principes de la Croix-Rouge vie et efficacité et que le livre de M. Pictet, paru sous son égide, trouve partout un écho enthousiaste et qu'on s'y réfère toujours plus souvent.

Le Dr Stanbury termine son rapport en rappelant trois des principes fondamentaux : *Humanité, Neutralité, Impartialité*; chacun d'eux étant également accompagné d'une citation extraite du même ouvrage et expliquant diverses activités d'une

Croix-Rouge nationale. L'auteur rappelle à ce propos les grands mouvements d'idées qui traversèrent la Conférence internationale de la Nouvelle-Delhi. Et, pour justifier en quelque sorte la note très personnelle qu'il a apportée dans l'établissement de ce rapport, M. Stanbury — signalant le dessein que s'est proposé M. Pictet en écrivant son livre — conclut : « Je n'ai pu qu'esquisser ce cadre que constituent pour nos activités les principes de la Croix-Rouge, sa doctrine permanente, immuable et universelle, et qui demeurera telle tant que les conflits, la peur, la méfiance, la faim, les souffrances et les calamités assombriront l'univers ».

J.-G. L.

UN DÉLÉGUÉ DU CICR À CUBA

9 septembre 1958. — Accrédité auprès de la Croix-Rouge cubaine, un délégué du Comité international a quitté aujourd'hui Genève pour La Havane. Celui-ci, M. Maurice Thudichum, de nationalité suisse, étudiera avec la Croix-Rouge cubaine les moyens d'assurer à l'ensemble des victimes des événements la protection et l'assistance prévues par l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949.